

**Déclaration commune à l'occasion de la signature, le 25 juin 2014,
de l'accord modifiant le protocole additionnel à la convention franco-suisse de 1966
relatif à l'échange de renseignements**

Eveline WIDMER-SCHLUMPF, Cheffe du département fédéral des finances et Michel SAPIN, Ministre des finances et des comptes publics, soulignent l'importance qu'ils attachent l'un et l'autre au dialogue bilatéral entre la Suisse et la France initié le 11 juillet 2013.

La réunion de ce jour a permis d'aborder de façon positive divers aspects de l'échange de renseignements.

A ce sujet, ils se réjouissent de l'avancée que constitue, ce jour, la signature de l'accord modifiant le protocole annexé à la convention franco-suisse du 9 septembre 1966 en matière d'impôts sur le revenu et la fortune relatif à l'échange de renseignements.

Cet accord s'inscrit dans l'objectif partagé des Ministres de renforcer la coopération entre la France et la Suisse en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et de prendre part activement aux développements internationaux dans ce domaine.

En effet, il permettra de porter le dispositif de l'échange de renseignements sur demande entre la France et la Suisse au niveau du standard actuel défini par l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le champ de l'assistance mutuelle sera ainsi élargi au regard de l'identification du contribuable concerné et du détenteur de l'information. De ce fait, l'accord mettra fin à l'échange de lettres du 11 février 2010.

Les Ministres soulignent que son application doit contribuer à une coopération administrative effective et fluide entre leurs pays respectifs dans le respect des engagements mutuels pris par chacun. Ils souhaitent que ce nouvel accord entre en vigueur dans les plus brefs délais.

Cette avancée participe, dans un cadre plus large, des efforts entrepris par la Suisse pour mettre sa législation et ses traités en conformité avec les principes et normes internationaux les plus récents en matière d'assistance administrative. La France prend acte de l'introduction par la Suisse, sur cette base, d'une demande de rapport supplémentaire devant le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. La France note le soutien apporté par la Suisse à la Déclaration des Ministres de l'OCDE sur l'échange automatique de renseignements du 6 mai 2014. Elle salue cette évolution.

Eveline Widmer-Schlumpf et Michel Sapin ont pris note des résultats positifs du dispositif de régularisation mis en place en France en 2013 qui permet, sans obligation de rapatriement des fonds, de se mettre en conformité avec la loi fiscale française.

Ils considèrent que, dans le cadre défini par la réglementation européenne (MIFID II), des discussions au niveau technique pourraient avoir lieu sur des questions liées à l'accès réciproque aux marchés financiers.

Ils soulignent l'importance du bon fonctionnement de l'Accord sur les travailleurs frontaliers de 1983. Dans ce contexte, la demande d'adhésion à cet Accord présentée par le Canton d'Argovie a fait l'objet d'un accord de principe.

Les Ministres ont rappelé leur volonté commune de poursuivre le dialogue fiscal afin de rechercher, dans le cadre d'une bonne coopération bilatérale, des solutions mutuellement satisfaisantes pour les deux parties.

Berne, le 25 juin 2014

Eveline WIDMER-SCHLUMPF

Michel SAPIN